



Conseil économique et social

Distr. générale
10 avril 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Quatrième session
Dakar, 2–4 mai 2018
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Réunions parallèles de groupes de travail sur les sous-thèmes
de la session : c) Villes et communautés viables

Note d'information sur le sous-thème « Villes et communautés durables »

I. Introduction

1. La mise en œuvre et le suivi effectifs de l'objectif de développement durable 11 relatif à des villes sûres, résilientes et durables revêtent une grande importance, du fait que l'Afrique connaît actuellement une rapide transition urbaine. Avec un taux de croissance urbaine de 3,42 %¹, il est prévu que la population du continent devienne majoritairement urbaine dans moins de deux décennies. La rapidité et l'ampleur de l'urbanisation comparativement à celles d'autres régions du monde offrent des possibilités de parvenir à une croissance inclusive durable, mais créent aussi des difficultés pour les villes africaines, qui doivent faire face au problème de la planification et de la gestion du processus d'urbanisation. La mise en œuvre effective de l'objectif 11, du Nouveau Programme pour les villes adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et des engagements souscrits au niveau régional en matière de développement urbain, en particulier dans l'aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons² », revêt une importance cruciale, si l'urbanisation doit devenir un moteur de la transformation de l'Afrique, de la prospérité et d'un mieux-être sur le continent.

2. Les questions essentielles concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à l'objectif 11 sont examinées dans les sections suivantes, qui sont organisées autour des points suivants : le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 ; la mise en œuvre de l'objectif 11 ; les recommandations ; enfin, les messages clés. Les difficultés liées aux données persistent, des données suffisantes et des méthodes suffisamment définies pour pouvoir mesurer les progrès accomplis n'existant que pour 6 seulement des 15 indicateurs (40 %) ³.

* E/ECA/ARFSD/4/1

¹ Division des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population. *Perspectives de l'urbanisation mondiale, révision de 2014, faits saillants* (ST/ESA/SER.A/352).

² Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Addis-Abeba, 2015.

³ Commission économique pour l'Afrique. *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'urbanisation et l'industrialisation au service de la transformation de l'Afrique*. Addis-Abeba : Commission économique pour l'Afrique. Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded->

II. État de la mise en œuvre de l'objectif 11 relatif à des villes sûres, résilientes et durables

3. L'état de la mise en œuvre de l'objectif 11 est contrasté en Afrique, certains pays ayant réalisé des avancées remarquables dans la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs, d'autres ayant accompli progrès infimes et d'autres ayant régressé. L'état de la mise en œuvre qui est rapporté ici est par conséquent fondé sur des données et des informations venant de régions et de pays choisis ainsi que sur des faits saillants en matière de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience permettant d'accélérer la mise en œuvre.

4. L'Afrique a réalisé un certain progrès au cours de la dernière décennie dans l'accès à des logements sûrs et à un coût abordable et aux services de base. Le nombre de personnes qui vivent dans des taudis en Afrique hors Afrique du Nord a baissé de 62 % en 2010 à 56 % en 2014. L'Afrique du Nord a montré la plus forte réduction, avec une baisse des personnes vivant dans les taudis à un rythme annuel de 5,2 %, comparativement à 2,3 % entre 2005 et 2010. Une réduction absolue du nombre d'habitants des taudis a été signalée dans les pays suivants : Cameroun, Égypte, Lesotho, Malawi, Mozambique, Nigeria et Tchad, où 5,5 millions de personnes au Nigeria, 2,2 millions de personnes en Égypte, 551 000 personnes au Cameroun et 219 000 personnes au Malawi ont vu une amélioration de leurs conditions de vie et ont été sorties des taudis en quatre années, de 2010 à 2014⁴. Toutefois, la région continue de compter 24 % des habitants de taudis du monde.

5. Dans certains pays comme le Botswana, le Maroc et Maurice, l'accès à l'eau et à l'assainissement s'est amélioré ces cinq dernières années. Le Maroc a fait état de 100 % de couverture en sources d'eau améliorée dans les zones urbaines et de 94 % dans les zones rurales en 2013. À Maurice, il n'existe pas de disparités en matière d'accès à l'eau entre zones urbaines et zones rurales et le pays a signalé une couverture de pratiquement 100 %, à savoir 98 %. Le Botswana a indiqué que la proportion de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée sous forme d'eau sous conduite ou d'eau de robinet était de 91 % en 2013⁵.

6. Assurer la disponibilité de logements à un coût abordable reste une question complexe d'importance stratégique pour parvenir à un développement inclusif et durable. Pourtant, le coût du logement reste largement inabordable, même pour les groupes appartenant à la classe moyenne dans la région. L'accroissement du nombre absolu de personnes vivant dans des taudis traduit les difficultés qu'éprouvent les ménages à accéder à un logement, à l'eau et aux services d'assainissement. L'offre sur le marché de logements décentes à un coût abordable pour tous, notamment pour les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, en tant que priorité du programme de développement, est insuffisante. Par conséquent, il y a lieu d'adopter au niveau national des politiques et programmes appropriés du logement et de les mettre en œuvre en les alignant sur les stratégies nationales de développement visant à la création de la richesse, à impulser l'industrialisation, à stimuler la création d'emplois, à lutter contre les changements climatiques et à renforcer la résilience aux catastrophes.

7. Le transport aussi joue un rôle crucial dans l'urbanisation durable. Des efforts notables ayant pour but d'améliorer l'accessibilité des transports publics grâce à des investissements dans les réseaux de transports en commun visant à

[documents/ERA/ERA2017/era-2017_en_fin_jun2017.pdf](#), mars 2018 ; Division des affaires économiques et sociales de l'ONU, op. cit.

⁴ Calculé à partir de la Urban Indicators Database de l'ONU-Habitat, consultée le 2 mars 2018.

⁵ Organisation mondiale de la Santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene: 2017 Update and SDG Baselines* (Geneva, 2017); Commission croissance et développement, *Urbanisation et croissance* (Washington, Banque mondiale, 2009).

fournir des services efficaces ont été notés dans certains pays. Plus précisément, les réseaux de transport rapide en bus à Lagos, Johannesburg et le métro léger à Addis-Abeba sont en train d'améliorer l'accès à des réseaux de transport. Dans le même temps, l'accès à des réseaux de transport pour tous, sûrs, à un coût abordable, accessibles et durables, reste dans une large mesure une aspiration non satisfaite dans la région et qui exigera une refonte radicale des systèmes de transport. L'étalement continu des villes fait peser une très lourde charge financière sur les ménages et fait du transport le poste de dépenses le plus important pour eux (8 à 16 %) ⁶, et plus encore pour les ménages à faible revenu qui, parfois, consacrent plus de 30 % de leur budget mensuel à leurs besoins de déplacement. Si l'on veut que les villes africaines deviennent plus ouvertes à tous, des investissements accrus sont nécessaires de toute urgence dans les transports en commun, par rapport aux déplacements en voiture individuelle, qui ne répondent qu'aux besoins d'une faible proportion de la population urbaine de la région.

8. En termes de consommation des ressources foncières, les villes africaines sont en train de devenir plus chères, en s'étalant spatialement à un rythme plus rapide que celui de l'accroissement de leur population, d'une manière telle qu'elles sont en train d'empiéter sur les terres agricoles et des systèmes de l'écosystème. La dernière décennie (2000- 2010) a vu un accroissement de l'étalement des villes et une baisse des taux de la densité urbaine et de la consommation des ressources foncières dans 25 villes africaines, qui se sont développées plus rapidement que ne s'est accrue leur population urbaine. Des villes comme Kampala, Bamako, Johannesburg, Kinshasa et Lagos sont menacées d'une consommation des ressources foncières plus rapide que l'accroissement de leur population, avec un taux de consommation des ressources foncières se situant entre 0,8 et 0,9 fois le taux d'accroissement de leur population ⁷. Kigali et Luanda ont un taux de consommation des ressources foncières égal à celui de l'accroissement de leur population et certaines petites villes comme Kairouan en Tunisie et Ndola en Zambie ont de faibles taux de consommation des ressources foncières comparativement aux d'accroissement de leur population urbaine (respectivement 0,3 et 0,6). Une consommation des ressources foncières incontrôlée aggrave les difficultés liées à l'accès aux services de base et à la fourniture de ces services, à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité économiques, à l'utilisation des ressources et aux émissions de gaz à effet de serre, à l'empiètement sur les terres agricoles et à la protection de l'environnement ainsi qu'au temps des déplacements à des fins sociales ou économiques ⁸. Une bonne occupation des sols, un aménagement adéquat du territoire et des mesures de contrôle efficaces s'imposent, si l'on veut lutter contre une telle évolution et promouvoir davantage de villes à forme urbaine plus compacte, qui offre d'innombrables avantages sociaux, économiques et pour l'environnement.

9. S'agissant des progrès en matière de qualité de l'air, de gestion des déchets urbains et autres, la croissance urbaine rapide que connaît l'Afrique a été accompagnée d'une hausse de la demande de services énergétiques et de gestion des déchets, qui a des répercussions sur la sauvegarde de l'environnement. Seuls 8 % des zones urbaines africaines remplissent les conditions pour les niveaux de particules fines, PM_{2,5}, recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), à savoir 10 microgrammes par mètre cube. Kampala, la capitale de l'Ouganda, et Bamenda au Cameroun, ont relevé des mesures 10 fois plus élevé que le niveau recommandé par l'OMS

⁶ Banque mondiale, *Stocktaking of the Housing Sector in Sub-Saharan Africa: Challenges and Opportunities* (Washington, 2015).

⁷ Atlas of Urban Expansion, multi-phase research effort to monitor the quantitative and qualitative aspects of global urban expansion, conducted by the New York University Urban Expansion Program in partnership with UN-Habitat and the Lincoln Institute of Land Policy.

⁸ Commission économique pour l'Afrique, op. cit.

pour le niveau de la qualité de l'air, tandis que des villes d'Afrique du Sud, du Cameroun, de Maurice et du Nigeria ont enregistré des niveaux 6 fois plus élevés que les niveaux recommandés. Des niveaux élevés de PM_{2,5} sont dus à l'utilisation de combustibles solides pour cuisiner, aux activités de nettoyage et à la pollution atmosphérique, qui ont été causes de maladies pulmonaires et respiratoires, de cas de cancer et ont créé des situations sanitaires dans lesquelles les personnes âgées et les enfants étaient les plus vulnérables. En dépit d'une moindre utilisation de combustible solide pour cuisiner dans certains pays comme l'Éthiopie, où l'utilisation de combustible solide a baissé de 9 % entre 2011 et 2016, et le Ghana, où elle a baissé de 14 % en 2014, les combustibles solides sont encore utilisés à plus de 50 % pour cuisiner dans la plupart des pays. Dans certains pays, comme le Rwanda, l'utilisation de combustibles solides pour cuisiner dépasse les 90 %⁹.

10. De nombreux pays n'accordent pas une priorité au ramassage des déchets solides, la tendance générale étant de faibles niveaux de gestion des déchets urbains, voire moins de traitement dans les implantations sauvages. Par exemple, le Bénin et le Kenya ont rapporté moins de 30 % de ramassage des déchets solides, avec, respectivement, 4 et 3 fois un meilleur ramassage dans les implantations légales, tandis que le Sénégal et l'Égypte, d'autre part, ont signalé 86 % de ramassage des déchets solides, là aussi avec des niveaux plus élevés de ramassage dans les implantations légales¹⁰.

11. Quant aux plans d'aménagement urbain et régional, ils sont cruciaux, si la croissance urbaine rapide de l'Afrique doit devenir un moteur de développement durable. Bien que les données disponibles au niveau des villes sur les plans d'aménagement régional et urbain ne soient pas complètes, il existe des éléments qui montrent que de nombreux pays africains ont pris la résolution de concevoir et de mettre en œuvre des politiques nationales d'urbanisme. Selon certaines indications, 13 pays sont à l'étape de la formulation des politiques, tandis que 21 sont dans le processus de mise en œuvre de leurs politiques nationales d'urbanisme.

III. Liaisons réciproques importantes avec d'autres objectifs et l'incidence de ces liaisons sur les politiques

12. D'importantes synergies existent entre l'objectif 11, d'autres objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et l'Agenda 2063, ces synergies offrant des points d'entrée stratégiques qui favorisent une exécution effective de ces engagements, des politiques et des stratégies y relatives. Si l'objectif 11 concerne de manière spécifique l'existence de villes sûres, résilientes et durables, il se trouve aussi étroitement lié à d'autres objectifs. Si elle est bien planifiée et gérée, l'urbanisation peut accélérer le progrès vers les objectifs suivants :

- a) Objectif 1 : la pauvreté urbaine est plus importante que la pauvreté rurale dans de nombreux pays africains, ce qui laisse entrevoir le potentiel de réduction de la pauvreté que recèlent la croissance urbaine et les possibilités qui découlent de cette croissance ;
- b) Objectif 2 : la transformation de l'agriculture africaine requiert un bon fonctionnement de centres urbains qui peuvent appuyer et

⁹ Organisation mondiale de la Santé, Public health, environmental and social determinants of health. WHO Global Urban Ambient Air Pollution Database (update 2016). Organisation mondiale de la Santé. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/databases/cities/en/.

¹⁰ ONU-Habitat. Solid Waste Management in the World's Cities: Water and Sanitation in the World's Cities, Earthscan, Londres, 2010.

- servir les économies rurales, tout en servant aussi de points d'entrée dans les chaînes de valeur nationales et régionales ;
- c) Objectif 3 : les villes offrent un accès accru aux services de santé, avec l'enregistrement d'indicateurs sociaux améliorés dans les zones urbaines, comparativement aux zones rurales, pour ce qui est de dimensions choisies de la santé ;
 - d) Objectif 6 : la fourniture d'eau améliorée et de services d'assainissement peut présenter un meilleur rapport coût-efficacité dans les villes que dans des zones à habitats épars ;
 - e) Objectif 8 : l'expérience a montré l'importance cruciale qu'il y a à avoir des villes productives et ouvertes à tous, si l'on veut promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable ;
 - f) Objectif 9 : l'urbanisation et l'industrialisation sont intimement liées, en dépit de l'absence de lien entre les deux processus que l'on observe en Afrique ;
 - g) Objectif 10 : si elle est bien planifiée et reliée à l'expansion de secteurs économiques productifs, l'urbanisation offre des possibilités de s'attaquer aux inégalités ;
 - h) Objectif 13 : des villes compactes, économes en ressources et résilientes peuvent réduire de manière substantielle les émissions, tout en renforçant la résilience aux catastrophes.

13. Par conséquent, il convient de prendre pleinement en considération les effets multisectoriels de l'urbanisation en Afrique, et ne pas seulement voir les villes et les établissements humains comme un secteur isolé. Agir ainsi conduira à une Afrique prospère reposant sur un développement inclusif et durable, avec des villes et des établissements urbains devenus moteurs d'une croissance génératrice d'emplois et d'un mieux-être pour la population.

IV. Mise en œuvre de l'objectif 11

14. Des efforts notables sont actuellement déployés par les pays pour assurer un accès à des logements à un coût abordable, aux services de base et assurer l'assainissement des quartiers de taudis. Ces efforts sont déployés dans le cadre de politiques, de stratégies et de programmes concrets mis en œuvre par les pays. Certaines pratiques mises en évidence ci-dessous sont tirées des rapports nationaux établis par les États Membres africains dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

15. Le Programme intégré de l'Éthiopie pour la construction de logements a été le moyen d'accroître le nombre de propriétaires dans le pays. Plus de 400 000 copropriétés destinés aux groupes à faible revenu ont été construits, ce qui a permis la création de plus de 200 000 emplois, a stimulé le secteur du bâtiment, a entraîné une rénovation des quartiers de taudis qui se trouvaient à l'intérieur des villes et a favorisé l'accès des ménages à faible revenu à la propriété¹¹. Parmi les efforts déployés par les pouvoirs publics qui ont favorisé l'accès à des logements à un coût abordable et aux services de base, on peut citer : les programmes de construction de logements de l'Afrique du Sud qui dans le cadre desquels un lien a été établi entre le financement et les subventions aux ménages individuels, tout en facilitant l'accès au financement du logement pour le groupe à faible revenu partout dans le pays. L'Afrique du Sud a ainsi

¹¹ ONU-Habitat, *The Ethiopia Case of Condominium Housing: The Integrated Housing Development Programme*. Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Nairobi, 2010).

fourni plus de 3,7 millions de possibilités d'obtention d'un logement subventionné par des ménages très pauvres, et donné un toit à 12,5 millions de personnes¹².

16. La construction par Maurice de logements pour la couche la plus économiquement défavorisée du pays a permis d'accroître le nombre de propriétaires de 93 % dans les zones rurales et de 83 % dans les zones urbaines¹³. L'île compte des colonies de squatters, sans droits de propriété foncière, avec utilisation de matériaux de construction de médiocre qualité dans les constructions implantées dans des endroits sans infrastructure de base. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère du logement et des ressources foncières, a donc pris des mesures pour régulariser les colonies de squatters, sur la base de critères définis et est aussi en train d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des nouveaux cas d'occupation sans titre, qui a été adoptée pour permettre l'institution de poursuites judiciaires afin d'expulser des squatters de sites qu'ils ont illégalement occupés.

17. Des efforts tendant à améliorer l'accès à des réseaux de transports pour tous à un coût abordable, accessibles et durables ont été signalés au Maroc, où le pays a fait un investissement public direct en utilisant des ressources tirées du budget de l'État pour le développement des transports publics. Des fonds provenant de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et du fonds Hassan II ont été utilisés pour améliorer et moderniser des services et l'infrastructure des transports urbains, comme le tramway Rabat-Sale-Casablanca et la restructuration des réseaux de bus qui ont maintenant renforcé l'intégration de l'ensemble des modes de transport, de sorte que la majorité de la population puisse avoir un accès adéquat à des transports publics¹⁴. Certains pays restent toutefois aux prises avec des difficultés pour assurer un accès à des transports publics à un coût abordable et accessibles, et pour répondre aux besoins des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées.

18. Au Soudan, le progrès vers une urbanisation inclusive et durable, et vers la capacité de procéder à une planification et une gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains a été favorisé par la négociation d'un règlement pacifique de conflits armés qui contraignaient les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à quitter leurs lieux habituels d'habitation pour chercher refuge dans les zones urbaines, par la création de villes nouvelles et de villes-satellites afin d'absorber les nouveaux migrants et de faire face à la croissance urbaine dans les grands centres urbains, sur la base du plan d'aménagement de Khartoum pour la période 2008-2033, tout en assurant un développement régional équilibré et une relance des économies rurales¹⁵.

19. Des efforts de mise en œuvre notables concernant la consommation des ressources foncières à Maurice ont été faits dans le cadre de plans nationaux d'aménagement spatial et de plans locaux d'aménagement spatial qui sont aussi régulièrement mis à jour en tenant compte des besoins de toutes les parties prenantes. Maurice a élaboré un projet de création d'un mécanisme d'administration, d'évaluation et de gestion des informations sur les ressources foncières, afin de mettre en place un système sécurisé et efficace de gestion et d'administration des ressources foncières de manière professionnelle et afin

¹² République sud-africaine, Rapport à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), Ministère des établissements humains (Pretoria, 2015).

¹³ République de Maurice, Rapport à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), Statistics Mauritius (Port Louis, 2015).

¹⁴ Royaume du Maroc (2015), Rapport à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), Ministère de l'habitat et de la politique de la ville (Rabat, 2015).

¹⁵ République du Soudan, Rapport à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), Ministère de l'environnement, de la foresterie et du développement urbain, et Conseil national pour l'aménagement du territoire (Khartoum, 2015).

d'instaurer la confiance dans le système mauricien de transactions foncières. Par ailleurs, le cadre intégré pour le développement urbain, adopté par l'Afrique du Sud en 2014, après l'adoption du plan national de développement du pays, visait à assurer durant les prochaines 20 à 30 années la création et la mise en œuvre effective d'espaces urbains bien planifiés et bien gérés, qui soient agréables à vivre, ouverts à tous et économes en ressources, afin que les zones urbaines et rurales opèrent dans un continuum.

20. De même, la gestion des catastrophes au Botswana est régie par la politique nationale de gestion des catastrophes de 1996, qui met l'accent sur la prévention des catastrophes, sur l'atténuation de leurs effets, la préparation à y faire face, les interventions lorsqu'elles surviennent et le relèvement après leur survenue ainsi que la reprise des efforts de développement, le plaidoyer pour l'intégration de la gestion des catastrophes dans ces efforts de développement. En outre, le plan national de gestion des risques de catastrophe formulée en 2009 sert de guide à tous les secteurs et à toutes les parties prenantes pour l'établissement de leurs propres plans d'urgence et de gestion des risques de catastrophe¹⁶. Le pays a aussi une stratégie nationale 2013-2018 de réduction des risques de catastrophe, qui a orienté la gestion des catastrophes.

21. Maurice a adopté un plan directeur pour développement et la gestion des ressources en eau du pays. Le plan directeur place le secteur de l'eau dans le cadre plus large du développement national touchant à l'accroissement de la population, au développement industriel, agricole et social, et des travaux sont en cours pour le développement de l'infrastructure hydraulique durant les trois prochaines décennies, jusqu'en 2050. En outre, Maurice s'est engagé dans l'exécution d'un projet de gestion de la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit d'une analyse des risques liés aux aléas climatiques, dans le but de mener des études climatologiques approfondies sur les inondations à l'intérieur des terres, les glissements de terrain et les inondations côtières. Le pays dispose aussi d'un plan de prêt vert, dans le cadre duquel les banques mauriciennes, en partenariat avec l'Agence française de développement, accordent un crédit vert de 40 millions d'euros pour accroître le nombre de décisions d'investissement vert dans les domaines de l'énergie durable et de la performance environnementale. La stratégie nationale 2007-2031 en faveur de la jeunesse du Soudan règle la participation des jeunes dans les zones urbaines et rurales à la fourniture d'une aide d'urgence dans les situations de catastrophes naturelles comme les inondations et les fortes pluies.

22. La qualité de l'air au Botswana est surveillée conformément aux dispositions de la loi relative à la (prévention) de la pollution atmosphérique de 1971 et le pays établit des rapports annuels sur la pollution atmosphérique, afin de continuer à contrôler le niveau des décharges et des émissions de polluants. Le Botswana préserve la qualité de l'air en adoptant des mesures d'atténuation de la pollution dans ses plans nationaux de développement.

23. Si les pays ont fait état de quelques bonnes pratiques dans la mise en œuvre de politiques et stratégies urbaines, beaucoup se trouvent encore confrontés aux difficultés liées à la planification et à la gestion de l'urbanisation. Harmoniser au niveau national les multiples programmes urbains avec d'autres programmes de développement connexes, comme l'Agenda 2063 de l'Afrique, l'Agenda de développement à l'horizon 2030 des Nations Unies et le Nouveau Programme pour les villes, s'est aussi avéré difficile.

¹⁶ République du, Rapport à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), Ministère des ressources foncières et du logement (Gaborone, 2015).

V. Principales recommandations

24. L'objectif 11 offre une occasion unique d'œuvrer à l'échelle mondiale en faveur de villes sûres, résilientes et durables, qui soient des pôles de prospérité et de bien-être pour leur population croissante. L'Afrique étant le continent qui a le taux de croissance urbaine le plus élevé, l'enjeu est donc très important pour elle. L'urbanisation rapide offre de très nombreuses possibilités d'accélérer la croissance inclusive et la transformation de l'Afrique, si les villes sont bien planifiées et bien gérées. Par conséquent, les recommandations générales suivantes sont faites pour la réalisation de l'objectif 11 :

- a) Le rôle de l'urbanisation en tant que moteur d'une croissance inclusive doit être intégré de façon stratégique dans la planification du développement au niveau national, en établissant un lien entre l'urbanisation et les priorités et cibles économiques et sectorielles. Compte tenu des retombées multisectorielles de l'urbanisation, notamment pour la réalisation de nombreux autres objectifs, favoriser l'existence de villes sûres, résilientes et durables doit être considérée comme un moyen de réaliser des objectifs de développement plus vastes, y compris la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités.
- b) Il convient de mettre en œuvre de toute urgence des programmes nationaux bénéficiant d'un financement suffisant et bien conçus, qui offrent des solutions à différents groupes économiques et sociaux, pour relever l'énorme défi de la disponibilité de suffisamment de logements, du coût abordable de ceux-ci et de leur qualité. L'accent doit être mis sur la responsabilité qui continue d'incomber à l'État en matière de fourniture de logements et de services, étant donné que le secteur privé a des moyens limités pour pouvoir fournir à tous suffisamment de logements à un coût abordable et de services. En outre, le potentiel que recèle le secteur du logement en tant que moteur économique devrait être exploité pour améliorer le paysage urbain, créer des emplois, promouvoir les industries nationales, tout en répondant à une demande sans cesse croissante.
- c) Des investissements stratégiques dans l'infrastructure et les services urbains, notamment l'énergie, les transports, l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, renforcera le potentiel qu'ont les villes de faciliter le développement durable en Afrique. Actuellement, la possibilité qu'ont les villes africaines de réaliser des résultats dans les domaines économique et social est considérablement entravée par l'énorme déficit que connaît le continent dans le domaine de l'infrastructure et des services. En particulier, la fourniture de moyens de transport public accessible et à un coût abordable, en tant que bien public, doit être prioritaire dans les zones urbaines africaines comme moyen d'amélioration de l'accès à l'éducation, aux services et à l'emploi, de réduction de l'empreinte carbone et de l'utilisation croissante de la voiture, tout en améliorant la productivité et l'efficacité économiques.
- d) Compte tenu du rôle qu'elles jouent dans les émissions et de leur forte vulnérabilité aux dégâts physiques, humains et économiques, les villes et leurs administrations locales doivent être intégrées dans les cadres directifs visant à lutter contre les changements climatiques. Les États membres devraient reconnaître le rôle de villes bien planifiées et bien conçues, établies sur la base de la compacité, de l'économie des ressources et de la résilience, s'ils veulent réaliser des progrès dans les domaines de l'adaptation aux

changements climatiques et de l'atténuation des effets de ces changements.

- e) L'application de politiques d'occupation des sols et de planification spatiale s'appuyant sur la législation et les mécanismes de gouvernance nécessaires, est cruciale, si le paysage changeant des villes africaines doit cesser de s'élargir et doit devenir durable. Contenir l'étalement des espaces urbains (taux élevés de consommation des ressources foncières) constitue la priorité des priorités à cet égard, compte tenu des effets de l'explosion des coûts de fournitures des services et de construction de l'infrastructure ; de la dépendance à l'égard des déplacements en voiture ; de l'accès limité à des moyens de transport et, donc, de l'impossibilité de saisir des occasions se présentant dans les domaines social et économique ; enfin, de l'empiètement sur les terres et les écosystèmes agricoles. Dans les villes, l'aménagement d'espaces publics est un facteur essentiel de l'urbanisation inclusive, d'amélioration de la productivité et de la valeur économique des ressources foncières urbaines.
- f) Une planification, une gouvernance et une gestion efficaces constituent des éléments clefs d'une urbanisation inclusive et durable, mais, vu les capacités limitées de la plupart des villes africaines, la planification préemptive et intégrée aux niveaux national, régional et local sert de cadre important pour assurer la durabilité des villes et des établissements humains. Une planification et une gestion urbaines s'appuyant sur des ressources financières et humaines adéquates sont nécessaires, tout comme des données permettant des interventions s'appuyant sur des preuves pour relever les défis nouveaux et mettre à profit les possibilités nouvelles qui se présentent
- g) La production de statistiques de qualité et la recherche sur les établissements humains et le développement durable devraient être renforcées, pour conférer de la rigueur à la collecte des données, à l'élargissement et l'approfondissement de la qualité de l'analyse, permettre de disposer de données utilisables par un plus grand nombre de parties prenantes chargées de concevoir les politiques et pouvoir assurer un suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le progrès vers la réalisation de l'Agenda 2063.

VI. Observations finales et messages clefs

25. L'urbanisation est une des plus importantes tendances lourdes qui caractérisent actuellement l'Afrique. Le continent a donc besoin de tirer un avantage stratégique de la transition urbaine en cours au profit de son développement durable. De ce fait, les messages suivants sont proposés à la réflexion à un moment où le continent connaît cette transition urbaine :

26. *L'urbanisation est un facteur multidimensionnel favorisant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063* : L'existence de villes sûres, résilientes et durables est cruciale pour que l'urbanisation ne soit pas seulement un moteur de la durabilité, mais qu'elle soit aussi utile pour la réalisation de plusieurs des autres objectifs de développement durable, notamment de ceux qui se rapportent à la pauvreté et aux inégalités, à la croissance économique et aux changements climatiques. Dès lors, la planification et la gestion efficaces des villes devraient constituer une priorité pour parvenir à un développement au sens large, qui soit inclusif sur le plan social, productif sur le plan économique et durable sur le plan écologique.

27. *Une perspective urbaine stratégique dans la planification nationale du développement* : Compte tenu de ses retombées en matière de croissance et de transformation globales, l'urbanisation devrait être intégrée dans la planification nationale du développement, d'un point de vue stratégique et multisectoriel, en liaison avec les priorités, politiques et stratégies socioéconomiques et sectorielles. C'est ce qui assurera la cohérence de la dimension urbaine et spatiale du cadre global du développement socioéconomique. De même, compte tenu de la prédominance de la population rurale et celle de l'agriculture dans les économies africaines, il est important de souligner les liens entre zones rurales et zones urbaines dans les politiques, stratégies et programmes, à tous les niveaux, à savoir aux niveaux régional, national et local. Une approche sectorielle et compartimentée à l'urbanisation ne permettra pas de pleinement libérer le potentiel avéré de l'urbanisation en matière de création d'une prospérité sociale et économique inclusive.

28. *L'urbanisation requiert un investissement important, mais ne rien faire ne constitue pas une solution* : La densité peut faire baisser les coûts par habitant des services et de l'infrastructure, mais cela ne rend pas l'urbanisation moins chère. Les villes exigent un investissement public massif pour répondre aux besoins d'une population en croissance rapide, dans un environnement compact. Le retour sur l'investissement urbain est aussi très important, en particulier lorsque l'investissement intervient dans un bon cadre de planification, est harmonisé avec l'investissement du secteur privé et synchronisé avec des outils de collecte des recettes et de valorisation des ressources foncières qui fonctionnent bien.

29. *Les pays africains devraient tirer profit de tout processus d'urbanisation*. Les villes africaines sont en train de se développer rapidement, mais cela ne les rend pas productives. La productivité découle de la densité des activités économiques dans un espace économique bien aménagé et bien géré. Le phénomène omniprésent des taudis et de l'informalité dans les villes africaines traduit la résilience et l'énergie créatrice des populations, tout comme il offre des possibilités productives non exploitées, en raison d'un manque de planification et d'investissement avant la croissance urbaine. La bonne nouvelle, néanmoins, c'est que les pays peuvent tirer profit de la transition urbaine qui est toujours en cours. Cela exigera des mesures urgentes à court, moyen et long termes bien pensées et bien coordonnées dans des cadres nationaux plus vastes de développement.

30. *Des politiques et des stratégies efficaces d'urbanisation requièrent des données et des statistiques solides*. La persistance de la pénurie de données et le recours à des méthodes pas suffisamment définies pour pouvoir mesurer les progrès accomplis imposent la nécessité d'investir davantage dans la collecte, la ventilation, l'analyse et la diffusion de données fiables, qui permettent la mise en œuvre, le suivi effectifs des objectifs de développement durable et la présentation de rapport à leur sujet.